## Directives sur le financement de démarrage de la réponse humanitaire pour les OSC partenaires dans les situations d'urgence de niveau 1, 2 ou 3 - *Mai 2023*

La Procédure de mise en œuvre des programmes (<u>PROCEDURE/DAPM/2022/003, Manuel,</u> et Procédures d'urgence de l'UNICEF <u>PROCEDURE/EMOPS/2021-001</u>) souligne la nécessité d'un financement de démarrage pour les OSC partenaires. Cette modalité permet à l'UNICEF de transférer une première tranche de financement et trois mois de fournitures aux OSC partenaires afin de répondre à des besoins urgents et vitaux parallèlement à l'élaboration d'un programme d'intervention plus détaillé. La validité de l'accord de financement de « démarrage » est de trois mois, ou jusqu'à la signature de l'intervention du programme plus détaillé, selon la première éventualité.

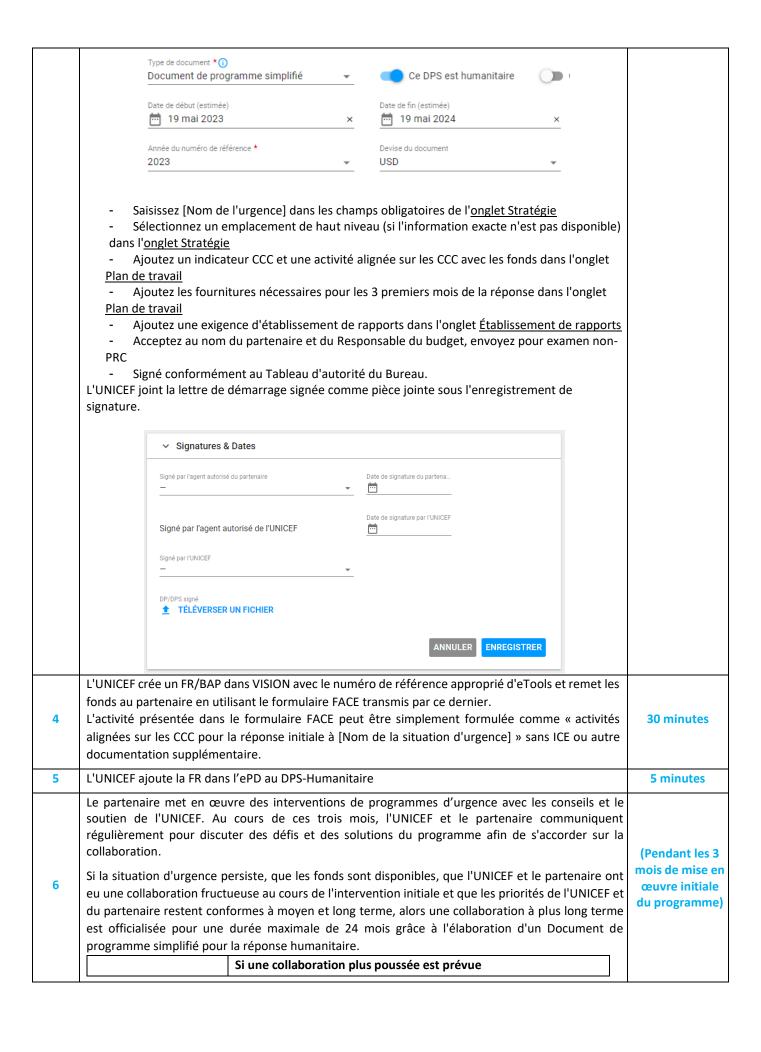
Étape	Description	Durée estimée
1	L'UNICEF examine le profil organisationnel « vérifié » du partenaire dans l'UNPP et évalue si ce dernier est en mesure de répondre aux besoins urgents et vitaux et de contribuer de manière significative à l'intervention d'urgence initiale.  Pour les nouveaux partenaires: Les OSC doivent être soumises à une évaluation des valeurs fondamentales en créant leur profil sur le Portail des partenaires des Nations unies. Pour les partenaires qui n'ont pas accès à Internet et qui ne peuvent pas créer de profil dans le Portail des partenaires des Nations unies, le Bureau de l'UNICEF procède à une vérification manuelle à l'aide du modèle de Déclaration du partenaire et de vérification de la diligence raisonnable.	1 jour
2	<ul> <li>Pour les nouveaux partenaires: L'UNICEF envoie une demande MDM à GSSC pour le numéro de fournisseur du compte PRG2 dans VISION avec au minimum les informations suivantes:         <ul> <li>Les données bancaires</li> <li>La cote de risque HACT. (S'il n'y a pas de micro-évaluation et que le partenaire doit recevoir ≥ 100 000 dollars par an, il est alors possible de choisir la cote « Risque élevé présumé »). Si le partenaire doit recevoir moins de 100 000 dollars, l'évaluation du risque n'est pas requise (« pas de micro-évaluation »).</li> <li>Ajoutez l'ID UNPP du partenaire (pour que GSSC puisse collecter les informations); la cote de l'évaluation PEAS (s'il n'y a pas d'évaluation PEAS, il est possible de sélectionner la cote « Risque élevé présumé-Urgence »).</li> </ul> </li> </ul>	1 jour (+ 1 jour pour la Synchronisatio n VISION- eTools)
3	L'UNICEF génère un PCA dans eTools (si un PCA signé n'existe pas déjà) et finalise la lettre-de démarrage, en précisant le montant du financement de démarrage à accorder au partenaire. Le transfert des fournitures du programme est limité à ce qui peut être raisonnablement utilisé au cours des trois premiers mois de l'intervention.  Niveau 1: jusqu'à 10 000 dollars en fonds peuvent être transférés par partenaire, pour un total de 100 000 dollars pour le bureau.¹  Niveau 2: jusqu'à 25 000 dollars en fonds peuvent être transférés par partenaire, pour un total de 500 000 dollars pour le bureau.²  Niveau 3: jusqu'à 50 000 dollars en fonds peuvent être remis par partenaire, pour un total de 1 000 000 de dollars pour le bureau.³  L'UNICEF et le partenaire créent un document de programme humanitaire simplifié dans eTools (ePD) avec les éléments suivants:  - la date de début est la date prévue pour le transfert de fonds de l'UNICEF4, et la date de fin est fixée à trois mois plus tard.	1 jour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cela démontre qu'il est possible de fournir 10 000 dollars à 10 partenaires pour cette situation d'urgence.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Possibilité de transférer 25 000 dollars à 20 partenaires pour cette urgence d'urgence.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Possibilité de transférer 50 000 dollars à 20 partenaires pour cette urgence d'urgence.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cela signifie que les dépenses sont valables à la date du transfert de fonds aux fins de comptabilité et d'audit.



Soumission de	Le partenaire soumet un rapport narratif et un formulaire de rapport	
rapports narratifs et	FACE (accompagné d'une Déclaration de dépenses) pour rendre	l
financiers sur les fonds	compte des résultats obtenus et des fonds utilisés pendant la	l
de démarrage	période initiale.	l
	L'UNICEF ajoute un amendement au DPS-Humanitaire et l'envoie au	l
Élaboration d'un	partenaire pour qu'il codéveloppe un DPS-Humanitaire complet afin	l
Document de	de soutenir la poursuite de la collaboration au-delà de la période	l
Programme	initiale de trois mois.	l
Simplifié	Ajoutez des fonds supplémentaires à la FR/BAP existante une fois	
	l'amendement au DPS-Humanitaire signé.	
	Si la cote « Risque Elevé Présumé – Urgence » a été choisie	
	précédemment, une évaluation de la PEAS doit être effectuée dès	
	que possible pour ne pas dépasser le délai de grâce de trois mois	1
Réalisation d'une	(dans ce cas, Vision bloquera les paiements ultérieurs au partenaire).	
Évaluation des risques	Le Bureau a la possibilité de procéder à une micro-évaluation (si	
	cette dernière n'est pas disponible) afin de mettre à jour la cote de	
	risque financier et de mieux calculer les activités d'assurance	l
	requises.	J